



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

Sainte-Anastasie, le 05.02.2020

PROCES-VERBAL SOMMAIRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 février 2020

L'an deux mille vingt, le 04 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 27 janvier 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : M TIXADOR - Mme PANAFIEU – POULLET – MM ORTA – DAIGNES – Laurent CHABAUD - NEVEU – Mmes JUDOR – ZELMAT - HURLIN – Laurence FOURES - MM. CHABAUD Luc –

ABSENTS : MM GRIOLET – MIRAKOFF – PELEGRIN - TOPIN - Mmes SESOSTRIS - GALTIER –

PROCURATIONS : M. MIRAKOFF à M. TIXADOR
M. PELEGRIN à Mme PANAFIEU
Mme GALTIER à Mme POULLET
M. TOPIN à Mme Laurence FOURES

Soit 16 votants

Les points suivants ont été examinés lors de la séance du 04 février 2020 :

1. Désignation du secrétaire de séance : Madame Nadia ZELMAT a été élue secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2020 : le compte rendu de la séance du 15 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.
3. Modification de la convention de pâturage : l'avenant modifiant la convention de pâturage signée entre la commune et Monsieur LAVES, berger, est approuvé à l'unanimité.
4. Autorisation de régler des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 (PJ n° 1)

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 2 abstentions (Mme laurence FOURES – M. TOPIN) autorise le paiement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020.

5. Approbation du P.L.U. (PJ n° 2 + DVD) :
 - 5.1 PLU le Plan Local d'Urbanisme est approuvé par 13 voix pour, 2 abstentions (Mme laurence FOURES – M. TOPIN) et 1 voix contre (M. Luc CHABAUD)
 - 5.2 Instauration du DPU : le conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer le Droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones UA-UC et UP du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

5.3 Instauration de l'obligation de DP pour l'édification des clôtures : le conseil municipal décide à l'unanimité de soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable

6. Motion de soutien à la filière VIN et EAUX DE VIE DE VIN (PJ n° 3) : Le conseil municipal décide par 14 voix pour et 2 abstentions (Mme Laurence FOURES – M. TOPIN) d'adopter une motion de soutien à la filière viticole.

7. Questions diverses :

Le Maire,

Gilles TIXADOR